Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_54-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_54_020_4.2 : Création d'un emploi non permanent de direction adjointe - ALSH jeunesse.

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines rappelle le départ de l'agent occupant le poste non permanent de direction d'ados explorers en octobre 2024 et depuis les difficultés rencontrées par le service jeunesse pour pourvoir à cet emploi. Les problématiques de recrutement ont amené le service à se réorganiser, dans un modèle d'espace jeunes en multi-sites (disposant de 2 antennes ados explorers et Cogl'ados), à l'instar de l'ALSH les P'tits Gallos. Cette évolution, permet de répondre aux exigences règlementaires en matière de diplôme des encadrants et de renforcer la fusion entre les 2 espaces jeunes.
Cette nouvelle organisation s'est traduite par une direction et une direction adjointe. Un appel à candidature a été lancé depuis déjà plusieurs mois pour recruter un agent en direction adjointe. Une candidate a pu être retenue et pourra prendre son poste au 1er avril 2026.

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines propose :

- **D'autoriser la création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'animation Territorial à temps complet pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1er avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027 ;**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_54-DE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de recrutement en référence aux dispositions de l'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique**

- **De fixer la rémunération de cet agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

    - **La rémunération de l'agent pourra être calculée en référence à un emploi de catégorie C – sur l'échelon 1 du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux - complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui mis en place par délibération à Couesnon Marches de Bretagne.**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

